

L'assemblée ordinaire de la Municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **12 août 2024** à l'hôtel de ville 1056 chemin Brook, Hinchinbrooke, Québec. Le maire Wallace a présidé en présence des conseillers suivants :

Elgin MacFarlane  
Kirk Feeny  
Ralph Duncan  
Tanya Clarke  
Marc Bakos

**Étaient absents :**

Laurie Ann Prevost

**Présent également :**

M. Real Noël, 182 chemin Fairview, Dewittville.  
Mme. Johanne Pepin, 182 chemin Fairview, Dewittville.  
Représentante de la petite bibliothèque verte.

Adam Antonopoulos, directeur général, a rédigé le procès-verbal de la réunion.

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

**24-08-01**

**PROPOSÉ PAR :** Conseiller Duncan  
**APPUYÉ PAR :** Conseiller Feeny

Que la séance ordinaire soit ouverte à 20 h 01

**ADOPTÉ**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**24-08-02**

**PROPOSÉ PAR :** Conseiller Feeny  
**APPUYÉ PAR :** Conseiller Duncan

Que l'ordre du jour soit adopté tel que distribué.

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE EN JUILLET**

**24-08-03**

**PROPOSÉ PAR :** Conseillère Clarke  
**APPUYÉ PAR :** Conseiller Bakos

Que la version française du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024 soit adoptée telle que distribuée.

**ADOPTÉ**

**24-08-04**

**PROPOSÉ PAR :** Conseillère Clarke  
**APPUYÉ PAR :** Conseiller Feeny

Que la version anglaise du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 8 juillet 2024 soit adoptée telle que distribuée.

**ADOPTÉ**

#### **4. URBANISME**

Le conseil a pris note du rapport d'inspection municipale tel que soumis par l'inspecteur lors de la séance du caucus du 8 août 2024.

##### **4.1 REAL NOËL**

Le maire Wallace a donné la parole à M. Real Noël et Mme Pepin pour parler au conseil de plusieurs sujets concernant leur propriété située à 182 chemin Fairview, Dewittville.

M. Noël s'excuse auprès du conseil de ne pas avoir été aussi présent qu'il aurait pu l'être dans le passé quant aux projets qu'il a réalisés sur sa propriété. Il s'est également excusé et a reconnu qu'il n'avait pas suivi les étapes appropriées pour obtenir les permis appropriés. Il a expliqué au conseil qu'il est maintenant conscient que les municipalités fonctionnent par des résolutions, règlements et des permis. Il a expliqué au conseil qu'à l'avenir, il s'assurera de suivre les étapes appropriées et de travailler plus étroitement avec l'inspecteur municipal.

Il a expliqué au conseil qu'il a rencontré l'inspecteur municipal sur son terrain et qu'ils ont discuté longuement des dossiers en cours.

M. Noël a informé le conseil que certains des constats ont été corrigés. Il a informé le conseil que les arbres plantés à l'intérieur de l'emprise routière ont été enlevés samedi 10 août. Il a également informé le conseil qu'il a commandé un éclairage moins intense pour l'éclairage de l'enseigne au bout de son entrée. Une fois arrivé, il fera vérifier par l'inspecteur municipal si c'est suffisant.

M. Noël demande au conseil s'il peut laisser l'enseigne actuelle faite d'un matériau qui ne respecte pas le règlement municipal, jusqu'à ce que ce règlement soit mis à jour. Le conseil a informé M. Noël qu'il considérerait cette demande.

Finalement, M. Noël a informé le conseil que son « HIP Camp » a été fermé et que toutes les réservations ont été annulées pour l'été.

M. Noël aimerait repartir à zéro avec le conseil et l'inspecteur et continuer à travailler ensemble en suivant les procédures appropriées et en obtenant la permission appropriée, quelles que soient les étapes que cela implique.

Le maire Wallace a expliqué à M. Noël et Mme Pépin qu'il aimerait lui aussi travailler ensemble à l'avenir et que chaque fois que M. Noël a des questions, il devrait contacter l'inspecteur ou venir voir le conseil.

Lui et sa femme adorent vivre ici et ne voudraient rien de plus pour éviter la date d'audience imminente.

Le maire Wallace a remercié M. Noel et Mme Pepin pour leur présence et leurs explications et les a informés que le conseil discuterait de leur demande et reviendrait vers eux.

## **5. TRAVAUX PUBLICS**

Le conseil a pris note du rapport des travaux publics tel que soumis par le superviseur de voirie lors de la séance du caucus du 8 août 2024.

### **5.1 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES – PAVAGE CHEMIN MOONLIGHT LAKE**

**ATTENDU QUE** l'offre finale pour le pavage du chemin Ridge et Gore était inférieure au montant budgétisé pour le pavage ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hinchinbrooke doit faire du pavage sur le chemin Moonlight lake ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a déposé l'appel d'offres et le devis qui fait partie intégrante de l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du Québec appelé SEAO ;

**ATTENDUE QUE** la Municipalité a reçu lors de l'ouverture des soumissions le 24 juillet 2024 des soumissions de quatre (4) entreprises, soit Groupe Chenail, Ali Excavation, Eurovia Québec Construction Inc. et Les Pavages Ultra Inc. ;

**ATTENDUE QU'** après analyse des soumissions, celles-ci ont toutes été jugées conformes et que tous documents exigés dans la demande d'appel d'offres ont été produits ;

**ATTENDU QUE** la soumission reçue par Groupe Chenail est la plus basse ;

**24-08-05**

**PROPOSÉ PAR :** Conseiller Bakos

**APPUYÉ PAR :** Conseiller MacFarlane

Que suite à l'appel d'offres pour le pavage sur le chemin Moonlight Lake, la Municipalité de Hinchinbrooke accepte la soumission de Groupe Chenail pour un montant de 201 784.23\$ (taxes incluses).

**ADOPTÉ**

### **5.2 VENTE GÉNÉRATRICE MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** Tous les bâtiments municipaux disposent désormais d'un générateur fixe installé ;

**ATTENDU QUE** La municipalité n'exige plus l'utilisation du générateur diesel mobile ;

**ATTENDU QUE** Le générateur prend de la place ;

**24-08-06**

**PROPOSÉ PAR :** Conseiller Bakos

**APPUYÉ PAR :** Conseillère Clarke

Que le conseil de Hinchinbrooke ait aucune objection à la vente de la génératrice pour un somme de \$2,500.00 et accepte l'offre de \$2,500 d'un citoyen de Hinchinbrooke.

**ADOPTÉ**

**6. COMMUNICATION ET SERVICE COMMUNAUTAIRE**

**6.1 POMPIERS**  
**6.1.1 APPROBATION DU PROGRAMME DE LA 12E ANNÉE**

24-08-07

**PROPOSÉ PAR :** Conseiller MacFarlane  
**APPUYÉ PAR :** Conseiller Feeny

Que le Conseil reconnaisse et approuve le rapport de l'année 12 de la Brigade de pompiers volontaires de Hinchinbrooke.

**ADOPTÉE**

**6.2 ARÈNA**

Rien à signaler

**6.3 LOISIRS**

Rien à signaler

**6.3.1 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – EXCAVATION ET SLAB DE BÉTON DEK HOCKEY**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hinchinbrooke a reçu des subventions pour installer une patinoire de dek hockey ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hinchinbrooke nécessite l'excavation et une slab de béton pour la structure du dek hockey;

**ALORS QUE** la Municipalité a fait un appel d'offres sur invitation de trois compagnies québécoises pour l'offre selon le règlement municipal 457 concernant la gestion contractuelle ;

**ATTENDUE QUE** la Municipalité a reçu les soumissions de deux (2) des trois entreprises demander, soit Construction Marshall et Construction Bonneville ;

**ATTENDU QUE** la soumission reçue par Construction Marshall est la plus basse qui respectait les critères ;

**PAR CONSÉQUENT**

24-08-08

**PROPOSÉ PAR :** Conseiller Bakos  
**APPUYÉ PAR :** Conseillère Clarke

Le conseil accepte la soumission de la compagnie Construction Marshall d'un coût de 91,405.13 \$ (taxes incluses) pour l'excavation et slab de béton pour une structure de dek hockey.

**ADOPTÉ**

**7. CORRESPONDANCE ET NOUVELLES AFFAIRES**

Le maire Wallace a examiné la liste de la correspondance reçue au cours du mois de juillet 2024.

**7.1 REMBOURSEMENT D'IMPÔT**

**CONSIDÉRANT QUE** un citoyen a payé par erreur le double de ses taxes municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** un autre citoyen a payé une facture internet mais choisi le mauvais fournisseur ;

**24-08-09**

**PROPOSÉ PAR :** Conseiller Bakos  
**APPUYÉ PAR :** Conseiller Feeny

Que la municipalité de Hinchinbrooke rembourse les deux citoyens pour leur paiement effectué par erreur.

**ADOPTÉ**

**7.2 DEMANDE CITOYEN – BANDES RÉFLÉCHISSANTES**

Un citoyen a demandé qu'une bande réfléchissante soit appliquée sur tous les poteaux électriques de la municipalité. Après discussion, le conseil a décidé de décliner cette demande.

**7.3 FAITS SAILLANTS – RAPPORT FINANCIER 2023**

**LE RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE :**

Suite à la réalisation de son mandat, l'auditeur dans son rapport de l'auditeur indépendant est d'avis qu'à l'exception du fait que la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à mise hors service des immobilisations les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Hinchinbrooke au 31 décembre 2023.

**LE RAPPORT FINANCIER :**

Le rapport financier 2023 indique :

Revenus de fonctionnement :	3 116 916 \$
Charges :	2 822 117\$
Conciliation à des fins fiscales :	424 009 \$
Coût des propriétés destinées à la revente :	100 \$
Remboursement dette à long terme :	(41 700) \$
Affections :	(258 914) \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de tel qu'audité par l'auditeur indépendant :	<b>418 294 \$</b>

## **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS :**

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM), le greffier-trésorier d'une municipalité locale dont le règlement sur la rémunération est en vigueur doit diffuser dans le rapport financier de la municipalité locale la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux élus en 2023 pour l'ensemble de leurs fonctions exercées au conseil municipal local.

Maire/Mairesse : 12 150\$  
Conseillers : 24 607.50\$

**24-08-10**

**PROPOSÉ PAR :** Conseillère Clarke  
**APPUYÉ PAR :** Conseiller Feeny

Que la municipalité de Hinchinbrooke accepte les faits saillants 2023 tel que préparé par BCGO, S.E.N.C.R.L.

**ADOPTÉ**

## **7.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE SE TERMINANT EN 2023**

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états financiers tel que préparé par BCGO, comptables agréés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

La municipalité termine son exercice financier 2023 avec un surplus. Le surplus au 31 décembre pour l'année 2023 est de 418 294\$.

### **REVENUS**

Les revenus budgétés de la municipalité en 2023 était d'un montant de 2 800 740\$ par rapport à des revenus réalisés de 3 116 916\$ soit un écart de 316 176\$ ou 11%. L'écart provient en partie des intérêts et les services rendus aux autres, augmentation des taxes de mutation pour les ventes de propriétés et les subventions qui n'étaient pas prévus au budget.

### **DÉPENSES**

Les dépenses de la municipalité totalisent pour l'année 2023, 2 822 117\$ comparativement à 2 948 701\$ prévues au budget, montrant un écart de moins de 126 584\$ ou 4%.

### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Au chapitre des activités d'investissement, la municipalité a réalisé en 2023, 802 185\$ d'investissement.

**24-08-11**

**PROPOSÉ PAR :** Conseiller MacFarlane  
**APPUYÉ PAR :** Conseiller Duncan

Que la municipalité de Hinchinbrooke accepte le rapport financier 2023 tel que préparé par BCGO, S.E.N.C.R.L et que cette dite firme reçoive le mandat de vérificateur pour l'année 2024.

**ADOPTÉ**

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le représentant de la petite bibliothèque verte a tenu à remercier la municipalité pour son soutien et a remis des dépliants au conseil ainsi que des dépliants supplémentaires à déposer au comptoir pour les citoyens.

9. **FACTURES À APPROUVER**

24-08-12

**PROPOSÉ PAR** : Conseiller Bakos  
**APPUYÉ PAR** : Conseillère Clarke

Que les comptes payables pour la période du 9 juillet 2024 au 12 août 2024 au montant de 388 796,89 \$ soient adoptés et payés et que lesdits comptes soient tenus dans un registre à cette fin et fassent partie intégrante de ces procès-verbaux.

**ADOPTÉ**

10. **AJOURNEMENT**

24-08-13

**PROPOSÉ PAR** : Conseillère Clarke  
**APPUYÉ PAR** : Conseiller Feeny

Que les affaires de l'assemblée ayant été dûment complétées, l'assemblée est levée à 20h29.

**ADOPTÉ**

-----  
Mark Wallace  
Maire

-----  
Adam Antonopoulos  
Directeur Général